

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CANTON DE CASTETS**

Centre médico-social – 364, avenue Jean Noël Serret – 40260 CASTETS

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 13 MARS 2006**

L'an deux mille six, le treize mars à dix huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du canton de Castets, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à LEON, sous la présidence de Monsieur Gérard SUBSOL.

Etaient présents : Gérard SUBSOL, Jean-Pierre BEGUERY, François BELLIARD, Christian GOUSSEBAIRE, Jackie DARZACQ, Joseph-Jean LABADIE , Jacques COUSSAU, Jean MORA, Michel DARREMONT, Michel DAGREOU, Jean-Louis PRADET, Jean-Marie BERGEZ, Eloi ALFONSO, Claude BOURDERON, Albert TONNEAU , Bertrand PUYO, Pierre BORDES, Jacques HERVE, Gérard NAPIAS, LESFAURIES Robert, Marylène DESCAMPS, Gilbert DARMANTHE, Claude LAURENT, Jean-Marie GONDRON, Aline BATBEDAT, Georges MARCHAL, Isabelle MOREAU, Bertrand DES GROTTES, Robert CANGUILHEM, Francis CANICAS, Thierry DUPOUY, Sylvain CAUMONT.

Absents excusés : Serge MEHATS.

Secrétaire de séance : Jacques COUSSAU.

Nombre de membres afférents au Conseil Communautaire : 33

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 32

Le compte rendu du précédent conseil communautaire ne soulève pas d'observations et est approuvé à l'unanimité.

Actes du Président, au titre de la délégation donnée en application de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales : NEANT

**1- OBJET : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE :**

Conformément à l'article 8 du code des marchés publics, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte la constitution d'un groupement de commande, regroupant la Communauté de communes du Canton de Castets et les communes désirant s'y joindre pour réaliser les travaux de voirie 2006, LEON, ST JULIEN EN BORN et VIELLE ST GIRONS. La convention constitutive du groupement est jointe à la présente. Il désigne le Président de la Communauté de communes comme coordonnateur du groupement et l'autorise à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

## **2- OBJET : PROGRAMME VOIRIE 2006**

Le Président, sur proposition de la commission voirie, propose d'effectuer un programme voirie d'un montant de 665.000 € TTC pour l'année 2006, selon le plan de financement suivant :

### DEPENSES :

Travaux de voirie HT	529.000
Maîtrise d'œuvre DDE HT	23.000
TOTAL HT	552.000
TVA 19,6 %	108.200
Divers TTC	4.800
TOTAL T.T.C.	665.000

### RECETTES :

FEC 2006	7.724
F.C.T.V.A.	85.000
AUTOFINANCEMENT	572.276
TOTAL T.T.C.	665.000

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité approuve le plan de financement de l'opération ci-dessus, autorise l'inscription anticipée sur le budget primitif 2006, afin d'accélérer la procédure de lancement de l'appel d'offre, décide de lancer la procédure de consultation au moyen d'un appel d'offre ouvert dans le cadre du groupement de commande et donne pouvoir au président pour signature et exécution des marchés à intervenir, pour ce qui concerne la Communauté de Communes.

## **3- OBJET : S.C.O.T. : SYNTHESE DES QUESTIONNAIRES COMMUNAUX :**

L'AGENCE D'URBANISME ADOUR PYRENEES présente une synthèse des questionnaires remplies par les communes, après les avoir présentés à chaque conseil municipal.

### Volet social :

La population est vieillissante et en augmentation grâce au solde migratoire. Les communes ont peu de fonciers, les terrains « à bâtir » sont essentiellement privés.

Les communes ont des documents d'urbanisme soit en POS ou en PLU approuvé ( Uza, Lit et Mixe) et en carte communale (Taller).

Quelques questions se posent :

- quel rythme d'ouverture de terrains et ou ?
- Comment permettre la fluidité du marché locatif ?
- Comment intégrer le logement social dans l'architecture existante ?
- Comment réhabiliter le bâti privé ?

Les équipements, commerces, entreprises et services publics sont majoritairement situés à Castets. Les quatre plus petites communes souhaitent maintenir, développer et confronter les commerces et services : épicerie, services médicaux, école, Poste.

Les distances entre les centres-bourgs justifient ces besoins.

Il a été noté en manque : équipement culturel, piscine, accueil petite enfance et adolescents, fronton, CIAS, Transports. Les pôles d'influence sont Dax et Bayonne.

Le flux croissant de camions est signalé. La transformation de la N10 et autoroute pose question lorsqu'un péage sera institué pour les camions.

#### Volet économique :

L'avenir de la filière bois et sa promotion est posée.

Il y a un potentiel d'emplois dans les entreprises du tertiaire (services à la personne).

On note un manque de structuration de la politique touristique, et un manque de structures à l'année. Présence importante des résidences secondaires.

Besoin de valoriser le patrimoine dégradé qui participe au tourisme rétro-littoral.

Le BTP et l'artisanat sont en difficulté pour la transmission des entreprises.

Une zone d'activités de type artisanale est souhaitée (Lévignacq, Taller, Vielle St Girons, Linxe : pépinière)

Monsieur BEGUERY s'étonne sur les difficultés du BTP et artisanat : Vérifier avec la chambre des métiers s'il s'agit de ressenti ou de réel.

L'agriculture est en stabilité.

#### Environnement :

Concilier la forêt en tant qu'environnement touristique et outil de travail.

Mettre aux normes les industries polluantes en amont.

#### Littoral :

Actuellement le développement se fait au fil de l'eau, mais il y a un potentiel, et une possible adaptation de l'offre.

Quel type de tourisme veut-on accueillir ? Comment développer l'espace littoral en gestion raisonnée au niveau des infrastructures, de l'accueil, des services et équipements ?

Peut-on sanctuariser certains espaces ? Et comment concilier protection et développement ?

L'activité touristique est source d'emplois saisonniers et souvent précaires. Comment agir sur les contrats de travail ? Comment faire l'interface entre le littoral et l'intérieur ?

#### Conclusion :

- 1- Point de convergence : la ruralité doit être maintenue. Préserver le cadre de vie. Quelle planification spatiale ?
- 2- Faire cohabiter les fonctions productives.
- 3- Equilibrer les fonctions résidentielles.

- 4- Trouver un positionnement à l'échelle élargie (Communauté de communes, Pays).

Monsieur PUYO évoque le projet de port à CONTIS qui avait déjà été considéré comme farfelu en 1970. Le fait d'avoir 1/3 de la côte landaise préservée est une chance. Le tourisme n'est pas une activité mineure, il crée des emplois. Le développement des emplois ne se fera pas dans l'industrie, mais au niveau touristique. Il faut développer quelques structures et sortir des schémas traditionnels de construction, aller vers le semi-collectif, et raisonner en bassin d'emplois. La stratégie est à la fois de préserver, aménager et développer.

Densifier les bourgs correspond à la fois aux nouveaux besoins et aux instructions de la loi SRU.

Monsieur DES GROTTES partage l'avis de Monsieur PUYO en matière d'économie d'espace. Il pose le problème de la promotion de la filière bois et à la fois d'une instruction préfectorale qui demande dans l'hôtellerie de plein air de supprimer le bois dans les terrasses, des abris, et les divers équipements.

Le Président évoque le tourisme comme une activité économique créatrice d'emplois. Il souhaite qu'on vérifie sur les territoires voisins la répercussion des créations de zones d'activités importantes. Les travaux de la zone de St Geours débutent en septembre sur une superficie de plus de 300ha, qui peut faire l'objet d'une extension. De même, dans le domaine du tourisme, le sud des Landes s'équipe en services dans les activités de surf.

Monsieur BEGUERY indique que la zone de St Geours va créer des emplois pour nous habitants, et qu'il convient d'attendre pour voir les conséquences.

L'AGENCE D'URBANISME ADOUR PYRENEES laissera une copie du document à la disposition des maires, pour pouvoir le corriger et l'amender.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

Monsieur CANGUILHEM souhaite des explications sur la réunion du 2 mars qui s'est déroulée à la Communauté de communes avec les agents des offices de tourisme, et au sujet de laquelle il a reçu un courrier de Monsieur BEGUERY. Le président rappelle que la création d'un Office de tourisme intercommunal n'est pas d'actualité, et passe la parole à Madame DELAUNAY. Celle-ci s'excuse de s'être mal exprimée et de s'être mal fait comprendre. Lors de cette réunion, les agents étaient inquiets sur leur avenir et elles ont posé quelques questions sur le fonctionnement de la Communauté de communes. Madame DELAUNAY indique qu'elle a confirmé que la compétence était la promotion du canton. Elle a donné quelques exemples de fonctionnement d'un OTI notamment au niveau de la réglementation concernant le transfert des personnels, point qui posait problème aux agents.

Monsieur BEGUERY rappelle son opposition à la création d'un OTI et précise que cette mission a été retirée du poste du chargé de mission.

Monsieur DARMANTHE demande ce que l'on fait si les OT sont d'accord pour fusionner.

Monsieur PUYO suggère une réunion pour les rassurer.

Le Président propose une réunion avec les présidents des OT et les maires pour clarifier les informations. Il rappelle que la prise de compétence sera soumise aux ressources de la collectivité.

La séance du conseil communautaire est levée à 20h.

Le Président,  
Gérard SUSOL